



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 30 JUIN 2025

Présents :

Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. PRICOT Mickael, Mme RIOT Eloise, Mme TRIAUREAU Caroline, M. VASSE Xavier

Procuration(s) :

M. CARPENTIER Ludovic donne pouvoir à Mme HEBERT Corinne

Absent(s) :

Mme MERCENNE Alexandra

Excusé(s) :

M. ANFRYE Bernard, M. CARPENTIER Ludovic, M. POUPARD Yann

Secrétaire de séance : M. JOLY Daniel

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

En début de séance Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations l'une concernant les tarifs de l'école de Musique et la seconde concernant une remise gracieuse sur un loyer suite à un sinistre.

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés acceptent à l'unanimité

Adoption du procès verbal du 31 mars 2025

Madame le Maire donne lecture du Procès Verbal de la dernière séance.

Mme Hébert prend la parole pour indiquer qu'en l'absence de M. CARPENTIER Ludovic pour lequel elle a un pouvoir pour indiquer que lors du dernier Conseil Municipal, il était excusé mais ne devait pas participer au vote des subventions à l'Association de Chasse et à l'ALR. Le Procès Verbal est donc ainsi modifier :

Association ALR :

Messieurs VASSE Xavier, et GUERIN Guy sortent et ne participent pas au Vote. Le pouvoir de M. CARPENTIER Ludovic n'est pas utilisé pour délibérer sur cette subvention

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 2 000 € - 8% soit 1 840 €.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 1 840 €*

8 Voix pour : Mme Avelyne CHIROL, Mme HEBERT Corinne, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael, 1 voix contre Mme TRIAUREAU Caroline qui ne souhaite pas appliquer les 8% pour les fluides.

Association de Chasse :

Le pouvoir de M. CARPENTIER Ludovic n'est pas utilisé pour délibérer sur cette subvention.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 500€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 1 500€*

10 Voix pour : Mme Avelyne CHIROL, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, M. Vasse Xavier, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael, 1 voix contre Mme TRIAUREAU Caroline, 1 abstention Mme LANGLOIS Laurence,

Cette modification étant faite les membres du Conseil Municipal présents ou représentés valident le procès verbal du 31 mars 2025.

Délibérations :

1 - Tarif de l'Ecole de Musique et de Danse

Au vu des inscriptions pour l'année 2025-2026 le professeur de danse demande à ce qu'un cours de 1h15 soit créé.

Il vous est proposé les tarifs suivants :

| Danse | Tarif pour 30 minutes | Tarif pour 45 minutes | Tarif pour 1 heure | Tarif pour 1 heure quinze | Tarif pour 1 heure trente |
|---|-----------------------|-----------------------|--------------------|---------------------------|---------------------------|
| Moins de 18 ans et étudiants rogervillais | 70€ | 100€ | 115€ | 122.50€ | 130€ |
| Moins de 18 ans et étudiants extérieurs | 140€ | 200€ | 230€ | 245.00€ | 260€ |
| Adultes Rogervillais | 90 € | 130€ | 145€ | 152.50€ | 160€ |
| Adultes extérieurs | 180€ | 260€ | 290€ | 305.00€ | 320€ |

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés décident à l'unanimité :

D'accepter les nouveaux tarifs d'une heure quinze pour la danse

De reporter la réflexion des tarifs dégressifs à la rentrée de septembre

De reporter la décision du maintien du cours de chant dans l'attente de nouvelles inscriptions mais de prévenir dès maintenant les personnes inscrites et le professeur que ce cours risque d'être annulé.

2 - Remise gracieuse logement Senior

La locataire du logement de la maison n° 3 a eu une infiltration d'eau le 16 mai 2025 liée à une défaillance du système d'arrivée d'eau. Il vous est proposé d'effectuer une remise gracieuse sur le loyer du mois afin de dédommager la locataire.

Après débat et compte tenu de la gêne occasionnée, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés décident :

D'accorder une remise gracieuse du montant du loyer soit 700 €.

Contrat de prévoyance - Renouvellement

Nous avons abordé le renouvellement de notre contrat prévoyance lors d'une réunion d'échanges du 27 janvier 2024.

Nous avons précisé à l'époque que les agents devaient souscrire en plus de la garantie maintien de salaire l'invalidité ce qui augmentait leur cotisation, pour mémoire la Commune participe à hauteur de 28 €.

Depuis le Centre de gestion nous a indiqué que nous pouvions simplement signer un avenant à notre contrat moyennant une augmentation de la participation de 30 % ce qui amène le taux de cotisation à 0.92 % au lieu de 1.76% actuellement il est fixé à 0.74 ce qui entraîne une augmentation moins importante. Les membres du Conseil Municipal acceptent l'avenant proposé.

3 - Adhésion à la convention de participation Santé souscrite par le Centre de Gestion 76 - Contrat groupe "Mutuelle Santé"

Après discussion sur l'opportunité de signer un contrat groupe Mutuelle Santé et après en avoir délibéré, les membres Conseil Municipal présents ou représentés décident

à 7 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne, Mme LANGLOIS Laurence, M. VASSE Xavier, M. PRICOT Mickael, par procuration M. CARPENTIER Ludovic pour et 5 abstentions : M. JOLY Daniel, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, Mme TRIAUREAU Caroline.

D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,

D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».

De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 €, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par Madame le Maire

D'autoriser Madame le Maire à signer les documents contractuels en découlant.

D'inscrire au budget primitif, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

4 - Communauté Urbaine : Commission Locale d'Evaluation des charges transférées :

Approbation des rapports du 25 avril 2025

Madame le Maire informe que - La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 25 avril 2025 afin d'étudier les propositions de modification du règlement intérieur de la CLECT et des nouveaux transferts de charges.

Après lecture et après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal présents ou représentés décident :

- **de ne pas approuver** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées correspondant à la modification du règlement intérieur de la CLECT, afin de ramener le quorum de 50% à 25% des représentants, soit 16 membres ; à 11 voix contre : Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickaël, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. VASSE Xavier, Mme TRIAUREAU Caroline, M. CARPENTIER Ludovic par procuration et 1 voix pour Mme CHIROL Avelyne;
- **d'approuver** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées correspondant à l'évaluation des charges relatives à la mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information et de l'Innovation Numérique avec la commune de Fontaine-la-Mallet, soit 26 003,55 € d'attributions de compensation de fonctionnement négatives par an à partir du 1^{er} janvier 2025 à 10 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. VASSE Xavier, Mme TRIAUREAU Caroline, M. CARPENTIER Ludovic par procuration et 2 abstentions M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie;
- **d'approuver** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées correspondant à l'évaluation des charges relatives à la mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information et de l'Innovation Numérique avec la commune de Saint-Martin-du-Bec, soit 6 039,96 € d'attributions de compensation de fonctionnement négatives par an à partir du 1^{er} janvier 2025 ; à 10 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. VASSE Xavier, Mme TRIAUREAU Caroline, M. CARPENTIER Ludovic par procuration et 2 abstentions M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie;
- **d'approuver** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées correspondant à l'évaluation des charges relatives à la gestion de l'aire de camping-car

d'Etretat, soit 106 737,85 € d'attributions de compensation de fonctionnement positives pour 2025 et 96 934,85 € à partir du 1^{er} janvier 2026 ; à 10 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. VASSE Xavier, Mme TRIAUREAU Caroline, M. CARPENTIER Ludovic par procuration et 2 abstentions M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie.

5 - Montant du loyer du médecin au Centre de Soins

Un débat s'engage sur le montant du loyer puisque celui proposé est à l'identique des infirmiers déjà installés et présents uniquement le matin.

Après discussion deux propositions sont faites, l'une à 300 € mensuel et la seconde à 500 € mensuel.

Madame le Maire met donc les deux propositions au vote

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal présents ou représentés décident :

De fixer le montant du loyer pour la location à 500 € à 8 voix Mme HEBERT Corinne, Mme FRANCOIS Sylvie, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier, Mme TRIAUREAU Caroline, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. CARPENTIER Ludovic par procuration, et 4 voix à 300 € Mme CHIROL Avelyne, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy et M. JOLY Daniel.

6 - Avis sur le projet du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Madame le Maire donne lecture de la délibération proposée pour émettre un avis sur le PLUI.

Après en avoir délibéré et analysé les pièces du PLUI les membres du Conseil Municipal présents ou représentés

DECIDENT :

- **d'émettre un avis favorable** sur le projet de PLUI Le Havre Seine Métropole arrêté le 3 avril 2025.
- **d'autoriser Madame le Maire à prendre** tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **d'indiquer** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'affichage pendant un mois.
- **d'indiquer** que la présente délibération sera transmise à la Préfecture de Seine-Maritime.

Informations :

Devis :

Madame le Maire donne lecture des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal

Fonctionnement

| INTITULES | MONTANTS ENGAGES |
|---|------------------|
| Fournitures Diverses Services Techniques | 569.77 € |
| Désinsectiseur Elec-Poser-Suspendu-Mural | 274.80 € |
| Impression Invitation 1000 exemplaire | 214.80 € |
| Hydrocurage et passage caméra réseau EU devant crèche | 1800.00 € |
| Contrat annuelle de dératisation | 2720.00 € |
| Fournitures Diverses Services Techniques | 464.74 € |
| 2 mats de façade + 2 pavillons | 573.60 € |
| Abattage 16 arbres rue de la Renardière | 24570.00 € |
| Abattage 9 Hêtres rue René Coty | 4141.20 € |

| | |
|--|------------|
| Abattage ensemble d'arbres Côte de Rogerville | 22644.00 € |
| Abattage gros Charmes et Frênes | 7848.00 € |
| Fournitures espace vert | 581.52 € |
| Vidange et Entretien ISEKI TG 6375 TRA | 1949.36 € |
| Chaussures de travail | 633.82 € |
| Intervention réseau chauffage logement de fonction école | 380.60 € |
| Podium spectacle école musique et danse | 1308.00 € |
| Enrouleur Gas-oil + pistolet | 1058.84 € |
| Intervention sur véhicule Mathieu | 778.67 € |
| Intervention sur Tracteur Iseki | 169.00 € |
| Remplacement du switch de l'école | 330.00 € |
| Excellium pro non routier | 2583.12 € |
| Fourniture Services Techniques | 1012.61 € |
| Entretien Honda HRH | 115.52 € |
| Fournitures d'entretien | 1665.59 € |
| Fournitures d'entretien | 423.78 € |
| Contrôle Balayeuse | 567.36 € |
| Fournitures Services Techniques | 200.02 € |
| Sonorisation spectacle école municipale musique et danse | 1190.40 € |
| Géranium Agapanthe | 448.14 € |
| Fournitures espaces vert | 1441.86 € |
| Renouvellement vos services Exchange Online | 959.04 € |
| Fournitures espaces vert | 462.00 € |
| Transport pour Asnelles | 117.60 € |
| Fournitures scolaires | 680.85 € |
| Fournitures scolaires | 1212.91 € |
| Transport élèves CM2 Pablo Picasso | 205,00 € |
| Fournitures technique | 368.16 € |
| Rephalt seau 25kg | 1152,00 € |
| Decochoc en coupe et colle | 849,60 € |
| Intervention sur balayeuse | 1160.83 € |
| Remise en état système de désenfumage | 699.32 € |
| Prestation reprise évacuation sanitaire école | 2053.85 € |
| Recherche panne motopompe | 1520.23 € |
| Fournitures école 2025-2026 | 98.96 € |
| Fournitures école 2025-2026 | 908.25 € |
| Fournitures école 2025-2026 | 1286.68 € |
| Fournitures école 2025-2026 | 176.80 € |
| Fournitures école 2025-2026 | 142.72 € |
| Fournitures école 2025-2026 | 53.92 € |
| Fournitures école 2025-2026 | 506.96 € |
| Fournitures école 2025-2026 | 134.10 € |
| Nappes noires élastiques avec jupe | 600.00 € |
| Illumination fêtes de fin d'année | 19128.00 € |

Investissement

| | |
|--|-------------|
| Création d'un massif complémentaires dans la cour de l'école | 795.36 € |
| Travaux de finition Maison Sénior | 10 987.48 € |
| Travaux de remise en état logement | 13098.26 € |
| Remise en état fourreau pour passage fibre Maison Sénior | 2160,00 € |
| Tondeuse tractée | 2509.00 € |
| Travaux supplémentaires sur garage Mairie | 3426.00 € |
| Remplacement 2 caissons VMC école | 8391.55 € |
| Remplacement caissons VMC Service technique | 2261.09 € |
| Jardinières | 4008.90 € |
| Remise en état église et sacristie | 17608.80 € |
| Ravalement d'un muret de clôture | 8760.00 € |
| Ravalement d'un garage | 6380.00 € |
| Confection de deux portes drapeaux en inox | 920.00 € |
| Fourniture et Pose de poteaux incendie | 8304.00 € |
| Réfection dallage – Service Technique | 5832.00 € |
| Fournitures Plaques Mairie inauguration | 1672.80 € |

Remerciement Classe de Mer

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'un jeune élève ayant participé à la classe de mer de l'école et qui remercie l'ensemble des élus pour l'aide financière pour ce projet.

Remerciements Subvention

Madame le Maire donne lecture des courriers du Tonic Club, de l'Association de chasse et de l'ALR remerciant les élus pour le versement de leur subvention.



Le Secrétaire
Daniel JOLY

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Rogerville

Madame le Maire,
Avelyne CHIROL

